



Probleme de statut avec la caf

Par **LEA76**, le **26/10/2017** à **18:24**

bonjour voila plus de 9 mois que mon ex concubin (papa de mes enfants) a fait un infarctus et est en Maladie Longue Durée. De ce fait, n'étant pas a l'aise chez ses parents car sa maman à fait un AVC et a plus de 65 ans, je lui est proposé de l'aider dans cette maladie (Démarche, médecin etc..). Cependant j'assume toujours seuls les dépenses de mon logement et de mes enfants car il ne touche que 498€ ASS. Malgré tout avec ma perte d'emploi la CAF ne veut pas me considéré comme mère isolée. Aujourd'hui , je suis en fin de droit ARE et de ce fait je touche aussi ASS 498€ et je n'ai pas le droit au RSA. J'ai bien peur de ne plus arriver à payer loyer et charge. Comment puis je faire ?

Par **Visiteur**, le **26/10/2017** à **18:40**

Bonsoir,
Peut-être que ce site peu vous aider...
<http://aducaf.org>

Par **LEA76**, le **26/10/2017** à **18:54**

merci Pragma mais ce site nest pas fiable comme on peut le constater.

Par **youris**, le **26/10/2017** à **19:05**

bonjour,
la question essentielle que vous n'abordez pas, c'est de savoir ou vit votre ex-concubin, s'il vit chez vous.

le site service-public donne la définition de parent isolé:

" Être parent isolé, c'est-à-dire célibataire, divorcée, séparée ou veuve ayant des enfants à charge ou enceinte qui ne vit pas en couple de manière déclarée et permanente et qui ne partage pas ses ressources."

je comprends que, vivant avec votre ex-concubin et qui est le père de vos enfants, la caf refuse de vous considérer comme parent isolé.

salutations